



BEX 25/06/2010 - 218	
Date de Rédaction	25/06/2010
Date de Validation	25/06/2010
Date de Diffusion	02/07/2010

BEX Vendredi 25 juin 2010 - Ibis - Nogent		
PRESENTS	EXCUSES	DIFFUSION
Vincent HOHLER Gilbert TROUVÉ Nathalie LATIMIER Patrick BERARD Yannick LE BORGNE Georges LE PALLEC Philippe GRAILLE Vincent BLANCHET		Bureau Exécutif Conseil Fédéral Comités Régionaux Présidents des Comités Régionaux Equipe Technique Nationale Présidents des Commissions Nationales CTRC

Prochain BEX le 30 juillet 2010

OBJET	N°	THEME	DECISIONS	Responsable	Annexes
SUIVI	1	Présence des membres du BEX aux différents événements.	<ul style="list-style-type: none"> - Championnat de France de Kayak Polo du 2 au 4 juillet => Gilbert TROUVE - Championnat de France de Course en Ligne du 8 au 11 juillet => Patrick BERARD - Championnat de France de Descente et Challenge jeunes du 14 au 22 juillet => Vincent HOHLER, Yannick LEBORGNE, Georges LE PALLEC, Nathalie LATIMIER, Vincent BLANCHET - Championnat de France de Slalom du 28 juillet au 1er août => Vincent HOHLER, Yannick LEBORGNE, Georges LE PALLEC, Nathalie LATIMIER, Vincent BLANCHET - Finale du Free Kayak Tour du 7 au 8 août => Vincent HOHLER - Championnat d'Océan Racing du 28 et 29 août => Vincent HOHLER, Yannick LEBORGNE, Vincent BLANCHET 	JC	
	2	Affiliation des clubs	<ul style="list-style-type: none"> - CDLNPA - 10 Promenade du Lac - 19320 MARCILLAC LA CROISILLE => Accord pour affiliation - Base de plein air d'Auxonne - Route d'Athee - 21130 AUXONNE => Accord pour agrément - Camping de Chantepie - Route de Chantepie - 49400 SAUMUR => Accord pour conventionnement 	GT	

OBJET	N°	THEME	DECISIONS	Responsable	Annexes
DECISION	1	Relations avec les Territoires d'outre mer	<p>Le Conseil fédéral du 19 juin a validé la création de la licence Canoë Bleu mise en place, dans un premier temps, en Nouvelle Calédonie.</p> <p>L'observation des situations particulières des territoires d'outre mer emmène le BEx à prendre les décisions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Wallis et Futuna : dénoncer la convention en cours et proposer, dans un premier temps, une convention simplifiée incluant l'accès à la licence Canoë Bleu. - Guyane : En vu de l'arrêt de la couverture MAIF à la fin de la saison sportive, le BEx demander au Comité Régionale de Guyane de rechercher un assureur sur place. Le tarif de la licence Canoë Plus passera à 39,50 € à partir du 1er septembre (tarif identique aux membres agréés). - Mayotte : Décision identique à la Guyane. 	BL	
	2	Calendrier sportif 2011.	<p>Conformément à la décision du Conseil Fédéral du 19 juin, le projet de calendrier a été revu par les Présidents des Commissions Nationales d'activités en vue du Bex du 25 juin .</p> <p>Le BEx valide le calendrier sportif 2011 joint en annexe.</p>		1
	3	Championnat du Monde de Course en Ligne 2011 à Vichy	<p>Suite aux différents échanges avec la Commission Internationale de Course en ligne, le Secrétaire Général et le Président de la Fédération Internationale de Canoë et au vu des éléments techniques transmis par le comité d'organisation de Vichy, le BEx décide de ne pas maintenir l'organisation des championnats du Monde à Vichy en 2011 et de rendre ce championnat du monde à la fédération Internationale.</p> <p>Afin de minorer l'impact de cette décision pour la ville de Vichy, le BEx décide de lui proposer le championnat du monde de Dragon Boat 2013. Sous réserve de son accord et de celui de la fédération internationale, l'attribution de ce championnat du monde ne sera pas soumis à la procédure fédérale d'attribution des Manifestations Internationales Officielles.</p> <p>Un rendez-vous entre le Président fédéral et le Maire de Vichy est prévu mardi 29 juin.</p> <p>Les services sont chargés d'élaborer le plan de sortie du dossier des championnats du monde.</p>	VH	
	4	Suites au jury d'attribution des Manifestations Internationales Officielles	<p>Suite à la décision de retenir Bourg Saint Maurice comme ville candidate aux championnats du Monde 2015 de Slalom devant la ville de Pau et compte tenu des investissements importants réalisés par cette dernière et de la relation partenariale établie depuis plusieurs années avec la fédération, le BEx décide de proposer à la ville de Pau de candidater à l'organisation d'une manche de la coupe du monde de Slalom 2012.</p> <p>Cette proposition ne sera pas soumise à la procédure fédérale d'attribution des Manifestations Internationales Officielles.</p>	VH	
	5	Suivi des comités de candidature	<p>Désignation des membres du Bex en charge du suivi des comités de candidature :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Championnat du monde Slalom Bourg Saint Maurice 2015 => Nathalie LATIMIER et Yannick LEBORGNE - Championnat d'Europe junior et moins de 23 ans Course en Ligne Mantes la Jolie 2014 => Patrick BERARD et Gilbert TROUVE. 		

OBJET	N°	THEME	DECISIONS	Responsable	Annexes
	6	Evolution de la gestion des Manifestations Internationales	<p>L'organisation de manifestations internationales officielles est inscrite dans le défi 36 du projet fédéral. Ce défi a pour objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - accompagner le développement de nos sites de compétition, - accompagner nos équipes de France, - développer nos relations internationales, - éléver le niveau de nos organisations sportives. <p>Afin de mieux répondre à ces objectifs, le BEx décide de modifier la segmentation des manifestations internationales comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Manifestation Internationale de niveau A => Championnat du Monde, Championnat d'Europe => Maintien de la procédure appliquée aux Manifestations Internationales Officielles - Manifestation Internationale de niveau B => Coupe du Monde, Coupe d'Europe => Mise en place d'une nouvelle procédure d'attribution et de gestion qui sera validée au prochain BEx - Manifestation Internationale de niveau C => Championnats d'Europe des clubs, ECA Cup, ICF Ranking Event => Maintien de la procédure appliquée aux Manifestations Internationales Libres - niveau 1 - Manifestation Internationale de niveau D => Compétitions Internationales sans label particulier => Maintien de la procédure appliquée aux Manifestations Internationales Libres - niveau 2 	CN	
	7	Contentieux	<p>Le Bex 211 du 5/02/2010 avait chargé la Commission de Discipline et Distinction "d'apporter un éclairage sur la situation conflictuelle qui oppose Madame LOQUET-MORISSE et Monsieur CABART au Canoë Club Caennais."</p> <p>A la lecture du rapport fourni par la commission Discipline et Distinction, le BEx demande à cette dernière d'organiser une conciliation.</p>	YC	

V.HOHLER
Président